

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N°86-016 du 26 Septembre 1986

portant approbation de la décision-loi  
N°86-002/ANR/CP du 5 Juin 1986 portant  
loi de finances rectificative pour la  
Gestion 1985.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa  
séance du 1er Septembre 1986,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est approuvée la décision-loi N°86-002/ANR/CP du 5 Juin  
1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion 1985.

Article 2 - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. -

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

  
Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et de  
l'Economie,

  
Edouard ZODEHOUGAN -

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 - SA/CC du PRPB  
4 - SGCEN 4 - CP/ANR 4 - CPC 4 -  
PPC 4 - MFE 8 - Autres Ministères  
14 - CEAP 6 - Cab. Mil. 2 - EMGFAP 2  
DAFA du MDFAP 2 - DCCT - ONEPI 4 Gde  
Chanc. 2 - SPD 2 - IGE et ses Sec-  
tions 4 - DSDV - DCF - DB - DTCP 4x4 = 16  
DPE - DLC - INSAE 6 - BN - DAN 2 BCP 2  
JORPB 1 - DI 4